

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune d'ARVIEU

### Séance du 27 mai 2010

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : **15**
- présents : **13**
- votants : **14**
- absents : **2**

Date de convocation :

**21 mai 2010**

Date d'affichage :

**21 mai 2010**

L'an deux mille dix, le vingt-sept mai à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudine BRU, Maire.

**Etaient présents :**

**Mmes BRU Claudine, PUECHGUIRAL Monique, LACAZE Hélène, Mrs ALBOUY Jean-Michel, BLANCHYS Pierre, LACAN Guy, COURONNE Jean-Paul, WILFRID Laurent, VAYSSETTES Raymond, DEJEAN Jean-Marc, BOUNHOL Gilles, CLOT Robert, VERDALLE-LACROIX Magalie**

**Absents excusés :**

**Mrs FIRTION Charles et BENOIT Vincent (procuration à BOUNHOL Gilles)**

Madame Magalie VERDALLE-LACROIX a été nommée secrétaire.

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en séance du 31 mars 2010, le Conseil Municipal a voté une somme de 13 000.00 € au compte 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

Il y a donc lieu de répartir cette somme, en attribuant une subvention aux associations qui en ont fait la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions ci-dessous :

C.L.P.E. Ecole Publique	700,00 €
Comité des Fêtes de Caplongue - Cap-Mômes 2010	1 500,00 €
Comité des Fêtes de Caplongue ( <b>Reversement CTL 2009</b> )	1 582,00 €
Cap-Nanas	400,00 €
Familles Rurales	200,00 €
Les AJT	500,00 €
Club de Volley	300,00 €
Club Aviron	350,00 €
Rased Pont de Salars	71,00 €
Pareloup Céor Football Club	800,00 €
Pareloup Céor Section Jeunes (15.5€ x 17 enfants)	263,50 €
ADMR du Lévézou	200,00 €
Société de Pêche du Lévézou	460,00 €
Centre de Loisirs « Céor-Viaur »	500,00 €
Centre de Loisirs « Céor-Viaur » Subvention supplémentaire	200,00 €
Prévention Routière	35,00 €
Quilles de Huit	90,00 €
Transport MOULS	535,00 €
Bourse d'Apprentissage	100,00 €
Levezou Ségala XV (15.5€/10 joueurs)	155,00 €
Antenne Solidarité Lévézou-Ségala	528,00 €
Association « Ad Augusta per Angusta »	2 000,00 €

**ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE  
SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 2010-2012  
CONVENTION ATESAT - COMMUNE/DDT**

Madame le Maire rappelle au conseil que la convention ATESAT mise en place pour un an est arrivée à échéance fin 2009 et qu'il convient d'en renouveler le conventionnement avec la Direction Départementale des Territoires pour le début 2010.

Madame le maire donne lecture de la convention établie par la Direction Départementale des Territoires.

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de solliciter le renouvellement de la dite convention,  
AUTORISE madame le maire à valider les missions et à signer la convention avec l'Etat (Direction Départementale des Territoires) et à inscrire la dépense au budget.

**BUDGET PRINCIPAL  
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter des crédits au compte 21534 pour permettre le paiement de factures concernant l'enfouissement des réseaux téléphoniques de Notre-Dame-d'Aures.

Section investissement :

Article 020	Dépenses imprévues	- 900.00 €
Article 21533-187	Enfouissement de réseaux	+ 900.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la présente Décision Modificative n°1 du Budget Principal de la commune.

**ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS  
PLAN DE FINANCEMENT**

Madame le maire rappelle au conseil le souhait d'acquérir un ou plusieurs défibrillateurs, pour mettre à la disposition du public afin d'intervenir auprès d'une victime d'arrêt cardiaque dans l'attente de secours professionnels.

En effet, la commune est très étendue, distante de plus de quinze minutes d'un centre de secours et de plus de 30 minutes d'un centre hospitalier. Elle accueille néanmoins bon nombre de personnes, surtout en période estivale du fait de son attrait touristique. Arvieu compte de nombreuses résidences secondaires et multiplie par 3 sa population en période estivale. Arvieu est aussi une commune dynamique de par ses nombreuses associations sportives ou culturelles qui organisent de nombreuses manifestations.

Madame le maire fait part des différents devis obtenus, pour l'achat de deux défibrillateurs. En effet, il serait souhaitable d'en installer un à l'entrée de la salle polyvalente d'Arvieu et le second au village de Caplongue. Ce dernier pourrait être transféré les deux mois d'été, à la plage d'Arvieu-Pareloup.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Montant de l'acquisition	3 497.36 € HT
- Aide du Conseil Général	1 049.20 €
- Aide à l'équipement par Groupama	300.00 €
- Autofinancement de la Commune :	2 148.16 €

Le Conseil Municipal,

- décide d'acquérir deux défibrillateurs,

- autorise Madame le Maire à solliciter les différents partenaires financiers et à signer tous les documents nécessaires à la décision.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Tout-venant pour chemins ruraux** : Faut-il réserver le budget pour l'entretien des chemins ruraux uniquement aux agriculteurs ? Après discussion, il ressort que l'on ne doit pas faire la différence entre un agriculteur et un utilisateur d'un chemin public.
- **Station-essence** : Les travaux doivent débuter le 15 juin prochain.
- **Ancien couvent** : L'entreprise CAMPO a refait le revêtement du bureau du SIVOM mais pas encore dans le local d'exposition. Il faut rappeler l'entreprise.
- **Travaux à Girman** : L'entreprise RAYNAL réalise les travaux d'assainissement à Girman. Les -6 micro stations doivent être installées dans un chemin rural. Dominique BOUNHOL souhaite conserver l'accès à son terrain par ce chemin. Il faut donc l'élargir en achetant une bande de terrain à Christian GAUBERT (environ 30 m<sup>2</sup>).

- **Programme de travaux de voirie par la Communauté de Communes** :

Les travaux d'investissement retenus pour l'année 2010 sont les suivants :

Le village d'Espinouset,

La création d'une poutre de rive sur la route du Moulin Gineste

Le village de Girman

Notre Dame d'Aures

La route entre Pareloup et Notre Dame d'Aures

La placette de Girman

- **Biens de section de Dours** : Laurent REYNES de Jos n'est plus exploitant agricole, Mme BAYLE d'Arvieu souhaite reprendre le bien de section qu'il exploitait. Elle est déclarée à la MSA en qualité d'agricultrice. Il faut qu'elle fasse une demande d'autorisation d'exploiter pour conserver le patus.
- **Container à vêtements** : Il sera mis en place vendredi 28 mai dans la matinée.
- **Tourbière Les Founs** : Le S.M.B.V.V. doit commencer les travaux de clôture sur la tourbière dans la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.

Ont signé les membres présents.